L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Bureaux-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARBY.
N° 82, RUE DU CAMPAGNE.
NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 20 JANVIER.

LE Prix de BULLETIN COMMERCIAL et de LISTE MARCHANDE, ainsi que les annonces d'ARRIVAGES, soit à la ligne.

LEGISLATURE.

Il a été présenté au Sénat, le 18 de ce mois, un bill autorisant les personnes qui ont souffert des dégâts causés par le canal du recourci à intenter contre l'Etat un procès en dommages. Les bills suivants ont eu cette fête présentée : Acte prolongeant les délais accordés aux shérifs et greffiers pour obtenir leur commission; Résolution nommant un comité pour s'enquérir des meilleurs moyens d'améliorer l'état sanitaire de l'Etat (Le comité se compose de MM. Trudeau, Braud et Kennedy). Acte pour abolir le bureau des travaux publics. M. M. C. Wickliffe a été élu à l'unanimité président par intérim du Sénat.

A la Chambre, M. Crosan a annoncé qu'il présenterait une résolution pour transférer à la Nile-Orleans le siège du gouvernement.—Une résolution chargeant un comité de la Chambre de s'entendre avec un semblable comité du Sénat au sujet de l'ajournement, a été prise en considération et adoptée.

On écrit du Baton Rouge que l'élection de Printemont du Pérat aura lieu lundi prochain. On pense que M. LaSere, du *Courrier de la Louisiane*, sera élu. Dans un *caucus* tenu hier M. La Soen a été en effet désigné à l'unanimité comme candidat.

Voici la liste des comités permanens du Sénat :

Elections—MM. Ryan, McRae et Dupré.

Réclamations—MM. Buatner, Braud et Taylor.

Affaires non terminées—MM. Pellerin, Lauve et Richardson.

Engrossments—MM. Hébert, Trudeau et Dupré.

Dépenses contingentes—MM. Dufresne, Munday et Taylor.

Instruction publique—MM. Wickliffe, De Russy, Moore, Evans et Key.

Amendements, lettres mandées et lettées—MM. King, DeRussy, Hébert, Moore, Scott, Dufresne, Kittridge, Griffin et Richardson.

Judiciaires—MM. Lacey, King, Hodge, Boatner et McCoy.

Commerce, Agriculture et Manufacture—MM. Braud, Pellerin et Lauve.

Relations fédérales—MM. McCoy, Ryan et Trudeau.

Penitentiaire—MM. Richardson, Rivers et Gibbs.

Police—MM. De Rossy, Lacoste et Key.

Finance—MM. McMurdo, Clifton, Kenner, Pastrey et Mackey.

Institutions Charitables—MM. Munday, Lacoste et Evans.

Amendement à la Constitution—MM. Martel, Rivers et Lacy.

Affaires de pays non—MM. Griffin, Dufresne, Marius, Scott et Kittridge.

Bingres—MM. Clifton, Kenner, McMurdo, Pastrey et Wickliffe.

M. JUDAH TOURO.—Le *True Delta* d'hier renfermait une intéressante biographie de M. JUDAH TOURO, un des plus anciens, des plus honorables et des plus aimés citoyens de la Nile-Orléans, décédé récemment à Newport, dans le Rhode Island, le 17 juin 1775. Il vint à la Nouvelle Orléans en 1801, et, chose étrange, dans ce laps d'un demi-siècle, l'on ignorait la ville qu'une fois, ce fut en décembre 1824 lorsqu'il marcha comme volontaire contre les Anglais qui avaient débarqué à Bonsecours. Il fut cependant blessé le 8 janvier 1815 et fut gagner près d'une année confine dans sa chambre et la plus grande partie du temps dans sa lit de douleur.

Nous avons dit que M. Touro n'avait, depuis l'époque de sa mort, quitte qu'une fois la Nile-Orléans. Voici le secret de cette résolution volontaire. Il y a quelques années, il fut frappé d'une autre, ayant été précipité d'une voiture se rompit un bras et une jambe et qu'alors on eut mourir que de faire amputer. Cette mort causa à M. Touro une affliction que le temps ne put jamais parfaitement consoler. Il conserva une profonde horreur de toute espèce de véhicule. On peut le voir marcher, depuis, sur le boulevard en voiture, on monter à cheval, on mettre les pieds dans un wagon de chemin de fer ou bord d'un navire et à plus forte raison d'un bateau à vapeur. On assure même que M. Touro, qui avait plusieurs bateaux, ne contentait d'aller regarder de la levée, mais n'osait jamais s'y aventurer. Cette difficulté d'association artificielle à constamment empêché de visiter de la Nile-Orléans, car l'idée ne pouvait lui venir d'entreprendre un voyage aussi.

M. Touro, comme tous les hommes qui arrivent à la fortune à force d'ordre et de méthode, avait des habitudes dont il ne s'écartait jamais. Couché de bonne heure, levé matin, il ne se faisait jamais de toilette dans le même cercle et n'avait ses vêtements que par des actes d'une générosité princière. Ses bonnes actions sont innombrables, se étaient était inépuisable, mais il exerçait secrètement et recherchait toujours pour vouloir l'honorer. Il avait plus d'estime pour l'homme pauvre, mais laborieux, que pour le riche qui se contente de jouir de ses richesses avoir. Le travail était pour lui un culte, car il le considérait comme une nécessité de notre nature, une obligation imposée à l'homme par son Créateur. Un jour Henry Clay, avec qui il était fort lié, était arrivé à la Nouvelle Orléans, se hâta de venir le voir. En même temps que le célèbre orateur pénétrait dans la chambre de son ami, un de ses domestiques, le nommé Sylvain, barbier de M. Touro, s'y trouvait. Celui-ci prit à peine le temps d'échanger quelques paroles avec M. Clay et se rejeta dans un cabinet de toilette, suivi de son barbier. Quelques instans après il revenait auprès de son hôte et s'excusait de l'avoir laissé seul en disant que le temps de son barbier était trop précieux pour qu'il eut le cœur de lui en faire perdre le moindre partie. C'est pourquoi il n'avait pas hesité à se priver pendant un quarte-heure de la conversation de l'homme qu'il admirait le plus, et il aimait à croire que Clay lui pardonnerait son impolitesse.

M. Touro laissa, dit-on, une fortune d'environ neuf cent mille piastres, sans compter les fonds qu'il a en banque. Il ne s'est jamais marié et n'a pas, que nous sachions, de parens à la Nouvelle Orléans.

LE DUEL DES DEUX SOULÉ.

M. Gaillardet, dans un dernière lettre au *Courrier des Etats Unis*, a transmis à ce journal des détails plus amples sur le duel de M. Nevillle Soulé avec le duc d'Alba, et sur celui de M. Soulé pèse avec le marquis de Turgot. M. Gaillardet déclare qu'il tient ses renseignements d'une personne arrivée de Madrid et qui a été témoin des incidents qu'elle lui a raconté. Malheureusement, le *Courrier des Etats Unis* ne nous est point parvenu hier, mais nous trouvons dans un journal de Baltimore la traduction de cette partie de la lettre de M. Gaillardet qui a trait au duelle duel du Madrid. Nous allons nous mettre éclater les faits d'après la traduction que nous avons sous les yeux.

On sait que le différend entre le jeune Soulé et le duc d'Alba n'a pas naissance à un bal donné par le marquis de Turgot, ambassadeur de France. M. Soulé en trouve et son fils étaient présent. Mais Soulé avait une robe de velours bleu, sortant des ateliers de Painyre, la célèbre modiste parisienne. La robe était brodée de lys en dentelle d'or. Un journal de Madrid, *Las Novedades*, disait le lendemain du bal, que Mme Soulé, par le bon goût et la richesse de sa toilette, avait été la reine du bal, et que son entrée avait un grand effet de l'ambassade avait causé une véritable sensation. La duchesse de Moutijo, mère de l'impératrice de France, voulant détruire cette impression favorable, critiqua vivement la toilette de Mme Soulé, et l'ambassadeur français ajouta ses épigrammes à celle de la duchesse. Le duc d'Alba, gendre de Mme de Moutijo, au moment où Mme Soulé passait près de lui, leur dit : «Voilà Marguerite de Bourgogne !»

Il ne pouvait certainement pas venir à l'esprit du duc d'établir entre Mme Soulé et la femme de Louis X un odieux parallèle; il faisait sans doute allusion à l'embonpoint de Mme Soulé; mais le simple rapprochement de ces deux noms était une importunité, et la jeune Soulé n'avait surpris le jugement de dur, accusant celui-ci et lui dit avec vivacité : «Monsieur vous êtes une canaille et un poltron !»

M. Soulé se mêlait pas de bal avec son fils, comme on le dit d'abord. Comprenant qu'une rencontre devait inévitablement suivre cet échange de paroles, il chercha à mettre son fils hors de cause, et s'adressant dans ce but au duc d'Alba de saisit par le bras et le regarda fixement dans les yeux. Celui ci se comprit que ce que cela voulait dire et s'éloigna sans rien dire. M. Soulé et son fils se promenèrent encore dans les salons pendant trois quarts d'heure et ne se retirèrent qu'au moment où la fête commençait à quitter l'ambassade.

Le lendemain le jeune Soulé chargea le colonel Milans et M. Perry, secrétaire de légation, de porter au duc d'Alba une lettre dans laquelle il demandait réparation de l'outrage fait à son père; et M. le nom que vous portez, disait-il, dans cette lettre, est la position dont vous êtes redevable à ce père, ne vous donnent le droit d'être insolent. Le colonel Milans qui était intimement lié depuis le duel avec Soulé, fut de bel nouveau le porteur de la lettre, et donna des explications verbales et chargé à répondre à toutes questions. Le duc d'Alba, en présence de ses amis, refusa de recevoir Soulé, qui lui dit : «Vous êtes un lâche et d'ailleurs vous ne vous battrez pas avec moi, mais avec mon père.» Le duc d'Alba répondit qu'il ne pouvait se battre avec le marquis de Turgot, qui était malade et qui ne pouvait se lever.

Le lendemain le jeune Soulé chargea le colonel Milans et M. Perry, secrétaire de légation, de porter au duc d'Alba une lettre dans laquelle il demandait réparation de l'outrage fait à son père; «Ne le nom que vous portez, disait-il, dans cette lettre, est la position dont vous êtes redevable à ce père, ne vous donnent le droit d'être insolent.» Le colonel Milans qui était intimement lié depuis le duel avec Soulé, fut de bel nouveau le porteur de la lettre, et donna des explications verbales et chargé à répondre à toutes questions. Le duc d'Alba, en présence de ses amis, refusa de recevoir Soulé, qui lui dit : «Vous êtes un lâche et d'ailleurs vous ne vous battrez pas avec moi, mais avec mon père.» Le duc d'Alba répondit qu'il ne pouvait se battre avec le marquis de Turgot, qui était malade et qui ne pouvait se lever.

Le Sénat reçoit de la Chambre un message annonçant la mort de l'honorable Henry A Muhlenberg.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La mort de M. Henry A. Muhlenberg est annoncée et la Chambre après avoir voté des résolutions de condoléance s'ajourne au lendemain.

SÉNAT, 11 *janvier*.—M. Case prend la parole sur le traité Clayton-Bulwer. M. Clayton lui répond et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—La résolution d'avant hier exprimant le de Congrès au sujet qu'on avait voté des résolutions amicales des deux témoins de M. Neiville Soulé et nullement à cause du cartel que lui avait adressé ce dernier.

Le colonel Milans répondit au duc que mal gré tout son désir de lui être agréable, il ne pouvait dénaturer le véritable caractère de ce qui s'était passé dans leur première entrevue. «Vous n'avez écrit à M. Neiville Soulé, dit-il, que parce que lui même vous avait adressé une lettre. Vous avez prouvé d'ailleurs que si de faibles cœurs sont parfois sujets à s'égarer, il leur appartient aussi de mieux savoir que d'autres comment réparer leurs erreurs.» La lettre du colonel était si habile que les amis du duc parurent satisfaits, et celui-ci ayant rencontré Milans lui rendit sa lettre et lui dit : «Tous ces gens pensent que j'ai tort; c'était de avoir si je n'avais pas perdu votre bonne opinion. Je suis indifférent à ce que les autres peuvent dire.»

L'orage paraissait dissipé, mais les amis de duc revinrent à la charge et le décidèrent à envoyer lui-même un cartel à M. Neiville Soulé : celui-ci le reçut le 13 décembre, l'accepta et les témoins se donnèrent naturellement rendez-vous avec les deux adversaires pour le lendemain, dans un endroit appelé Chamartin et situé à une lieue de Madrid. Le combat eut lieu à l'épée et dura trente minutes. Au bout de ce temps les témoins déclarèrent que l'honneur était satisfait et que le combat cesserait, bien que ni l'un ni l'autre des adversaires n'eût été atteint. Ces derniers après avoir fait preuve d'adresse et de courage consentirent à un rapprochement et se donnèrent la main.

Pendant que tout ce passait, M. Soulé père écrivait au marquis de Turgot :

Monsieur le marquis,

Le différend qui est survenu entre le duc d'Alba et mon fils a pris naissance dans vos salons. C'est chez vous dont ma famille et moi nous bénissons les fêtes, et à l'occasion d'une fête de votre fils que j'ai cru devoir et considérer le lieu, qu'on a permis de dénoncer d'insulter Mme Soulé, sans que rien jusqu'à présent ne vint venir vous décharger de la responsabilité que cette circonstance fait peser sur vous. Du moment que vous avez touché au centre d'abord l'expression insultante employée ensuite par le duc d'Alba et qu'il a noblement relevé mon fils. Tel étant le cas, M. le marquis, j'ai droit de demander à la véritable source de l'offense qui est survenue dans votre maison et qui a pu, pour faire le quelque chose en tant qu'elle vous concerne et pour vous demander, à vous personnellement, la satisfaction que vous n'êtes pas en droit de vous refuser. M. Perry, mon ami et chargé d'affaires, est autorisé à recevoir votre réponse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le marquis, votre très humble serviteur.

Cette lettre était signée PIERRE SOULÉ, *citoyen des Etats Unis*, l'auteur envoyait lettre comprenant les deux lettres du marquis de Turgot, comme simple particulier, et voulant soustraire aux yeux de tous l'homme privé du ministre.

Le marquis de Turgot déclara sur l'honneur, par l'entremise de ses témoins, lord Howden, ambassadeur d'Angleterre, et le général Cullier, qu'il n'avait jamais employé l'expression qu'on lui avait imputée, mais il refusa de donner aucune espèce de satisfaction, en disant qu'il n'était pas tenu de présenter des excuses parce qu'une insulte aurait été reçue chez lui. M. Soulé renouvela sa demande de réparation et choisit pour témoins le général Valdes, ancien capitaine general de Cuba, et M. Benito Alejo de Gaminde, ex-membre des Cortes. Le marquis de Turgot exprime les sentiments de sorte : «Eh bien! qu'il en soit ainsi; je répondrai à la bouche du pistolet.»

On sait déjà le résultat du duel. Le marquis de Turgot a été blessé à la jambe. On ne connaissait pas encore à Paris l'issue du duel, et M. Gaillardet écrit que tout était plein de sympathies pour Mme Soulé qui, n'ayant rien à se reprocher, avait été obligée à subir une grossière insulte et ensuite à souffrir cruellement comme mère et comme épouse. Ces sympathies ont été partagées aux Etats-Unis et particulièrement à la Nile-Orléans.

D'après la version que nous venons de publier le droit est certainement du coté de M. Soulé. Il devait demander réparation de l'offense faite à sa femme, puisque celui-ci n'avait pas compris qu'il devait, après ce qui s'était passé, aller porter à Mme Soulé l'expression de ses regrets et de sa douleur. Et ce que Mme Soulé n'avait pas été outragée dans les salons de l'ambassadeur français? A supposer même que le marquis de Turgot n'eut pas la certitude de ce qui s'était passé entre les deux adversaires, il devait il pas s'empresser au moins de faire à la femme du ministre américain une visite amicale? Son éloignement et son indifférence le rendaient évidemment complice de l'insulte, et nous comprenons que M. Soulé ait exigé une satisfaction. M. de Turgot a été continuer parce qu'il s'agissait du beau-frère de l'ex-prétendant Louis-Napoléon.

Quant au bruit d'un nouveau duel entre le duc d'Alba et M. Soulé, il nous paraît tellement invraisemblable que nous n'y attachons aucune importance.

CONGRES

SÉNAT—*9 janvier*.—M. Badger présente un bill accordant aux importateurs de rails pour chemins de fer un délai pour acquitter les droits d'entrée.

M. Bright présente un bill pour établir une cour ou seront examinées les réclamations portées contre les Etats Unis.

M. Bayard présente un bill relatif aux impressions publiques.

M Mallory présente un bill établissant un hôpital de marine à St-Marks.

M. Benjamin présente une résolution invitant le président à communiquer au Sénat toutes les pièces de la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Mexique au sujet du droit de passage à travers l'isthme de Tehuantepec. M. Benjamin dit qu'il prendra la parole sur cette question lorsque le débat sur le traité Clayton-Bulwer sera terminé.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS. — Pas de séance.

SÉNAT—*10 janvier*.—M. Bright présente un bill accordant une partie du domaine public à diverses compagnies de chemins de fer. Ce bill accorde quatre cent mille acres de terre à chacune des compagnies (y compris celle de la Nile Orléans et de Mobile) qui doivent conjointement construire une ligne continue depuis le lac Erie jusqu'à la Nile-Orléans et Mobile. Le total des terres accordées est de deux millions d'acres.

Le Sénat reçoit de la Chambre un message annonçant la mort de l'honorable Henry A Muhlenberg.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—La mort de M. Henry A. Muhlenberg est annoncé et la Chambre après avoir voté des résolutions de condoléance s'ajourne au lendemain.

SÉNAT, 11 *janvier*.—M. Case prend la parole sur le traité Clayton-Bulwer. M. Clayton lui répond et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—La résolution d'avant hier exprimant le de Congrès au sujet qu'on avait voté des résolutions amicales des deux témoins de M. Neiville Soulé et nullement à cause du cartel que lui avait adressé ce dernier.

Le colonel Milans répondit au duc que mal gré tout son désir de lui être agréable, il ne pouvait dénaturer le véritable caractère de ce qui s'était passé dans leur première entrevue. «Vous n'avez écrit à M. Neiville Soulé, dit-il, que parce que lui même vous avait adressé une lettre. Vous avez prouvé d'ailleurs que si de faibles cœurs sont parfois sujets à s'égarer, il leur appartient aussi de mieux savoir que d'autres comment réparer leurs erreurs.» La lettre du colonel était si habile que les amis du duc parurent satisfaits, et celui-ci ayant rencontré Milans lui rendit sa lettre et lui dit : «Tous ces gens pensent que j'ai tort; c'était de avoir si je n'avais pas perdu votre bonne opinion. Je suis indifférent à ce que les autres peuvent dire.»

L'orage paraissait dissipé, mais les amis du duc revinrent à la charge et le décidèrent à envoyer lui-même un cartel à M. Neiville Soulé : celui-ci le reçut le 13 décembre, l'accepta et les témoins se donnèrent naturellement rendez-vous avec les deux adversaires pour le lendemain, dans un endroit appelé Chamartin et situé à une lieue de Madrid. Le combat eut lieu à l'épée et dura trente minutes. Au bout de ce temps les témoins déclarèrent que l'honneur était satisfait et que le combat cesserait, bien que ni l'un ni l'autre des adversaires n'eût été atteint. Ces derniers après avoir fait preuve d'adresse et de courage consentirent à un rapprochement et se donnèrent la main.

Pendant que tout ce passait, M. Soulé père écrivait au marquis de Turgot :

Monsieur le marquis,

Le différend qui est survenu entre le duc d'Alba et mon fils a pris naissance dans vos salons. C'est chez vous dont ma famille et moi nous bénissons les fêtes, et à l'occasion d'une fête de votre fils que j'ai cru devoir et considérer le lieu, qu'on a permis de dénoncer d'insulter Mme Soulé, sans que rien jusqu'à présent ne vînt venir vous décharger de la responsabilité que cette circonstance fait peser sur vous. Du moment que vous avez touché au centre d'abord l'expression insultante employée ensuite par le duc d'Alba et qu'il a noblement relevé mon fils. Tel étant le cas, M. le marquis, j'ai droit de demander à la véritable source de l'offense qui est survenue dans votre maison et qui a pu, pour faire le quelque chose en tant qu'elle vous concerne et pour vous demander, à vous personnellement, la satisfaction que vous n'êtes pas en droit de vous refuser. M. Perry, mon ami et chargé d'affaires, est autorisé à recevoir votre réponse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le marquis, votre très humble serviteur.

Cette lettre était signée PIERRE SOULÉ, *citoyen des Etats Unis*, l'auteur envoyait lettre comprenant les deux lettres du marquis de Turgot, comme simple particulier, et voulant soustraire aux yeux de tous l'homme privé du ministre.

Le marquis de Turgot déclara sur l'honneur, par l'entremise de ses témoins, lord Howden, ambassadeur d'Angleterre, et le général Cullier, qu'il n'avait jamais employé l'expression qu'on lui avait imputée, mais il refusa de donner aucune espèce de satisfaction, en disant qu'il n'était pas tenu de présenter des excuses parce qu'une insulte aurait été reçue chez lui. M. Soulé renouvela sa demande de réparation et choisit pour témoins le général Valdes, ancien capitaine general de Cuba, et M. Benito Alejo de Gaminde, ex-membre des Cortes. Le marquis de Turgot exprime les sentiments de sorte : «Eh bien! qu'il en soit ainsi; je répondrai à la bouche du pistolet.»

On sait déjà le résultat du duel. Le marquis de Turgot a été blessé à la jambe. On ne connaissait pas encore à Paris l'issue du duel, et M. Gaillardet écrit que tout était plein de sympathies pour Mme Soulé qui, n'ayant rien à se reprocher, avait été obligée à subir une grossière insulte et ensuite à souffrir cruellement comme mère et comme épouse. Ces sympathies ont été partagées aux Etats-Unis et particulièrement à la Nile-Orléans.

D'après la version que nous venons de publier le droit est certainement du coté de M. Soulé. Il devait demander réparation de l'offense faite à sa femme, puisque celui-ci n'avait pas compris qu'il devait, après ce qui s'était passé, aller porter à Mme Soulé l'expression de ses regrets et de sa douleur. Et ce que Mme Soulé n'avait pas été outragée dans les salons de l'ambassadeur français? A supposer même que le marquis de Turgot n'eut pas la certitude de ce qui s'était passé entre les deux adversaires, il devait il pas s'empresser au moins de faire à la femme du ministre américain une visite amicale? Son éloignement et son indifférence le rendaient évidemment complice de l'insulte, et nous comprenons que M. Soulé ait exigé une satisfaction. M. de Turgot a été continuer parce qu'il s'agissait du beau-frère de l'ex-prétendant Louis-Napoléon.

Quant au bruit d'un nouveau duel entre le duc d'Alba et M. Soulé, il nous paraît tellement invraisemblable que nous n'y attachons aucune importance.

A. DERBES.

Greffier de 2de Cour de District.

Nille-Orléans, le 19 janvier 1854.

BOURDONNEMENS.

Si j'avais l'honneur d'être femme, je me serais étonné, inquiété et indignée d'une chose qui frappe les yeux à chaque pas dans les rues.

Avant d'époque où j'ai renoncé à avoir jamais risqué qu'il m'appartenait, j'avais dans un atelier toutes sortes de présens de mes amis, — entre autres des statuettes de Pradier. — Une femme me dit un jour : «C'est un grand tort d'accoutumer les yeux à la réalisation des formes rêvées par les sculpteurs et par les peintres; on se rend ainsi difficile. Les traits de peu de goût coudoit au dégoût et à l'injustice, et on finit par exiger les pauvres femmes des perfections qui ne sont pas dans la nature.»

Paris est la seule ville où il n'y ait pas de femmes tout à fait laides.—La Parisienne s'approprie et s'assimile avec tant d'adresse et de grâce toutes sortes de choses qui en rehaussent apparemment peu,—qu'elle fait des attraits qu'elle a et de ceux qu'elle emprunte un tout homogène, un fagot de charmes bien difficile à démêler.—Je sortais un jour dans une Parisienne,—sans s'en apercevoir,—autant de soie que de paus, autant de dentelles que de chemises.—Il semble que les fleurs naissent, croissent et s'épanouissent dans sa chevelure tout naturellement, comme les bleuets dans les blés. —Il semble que la dentelle appartienne à ses épaules, comme le plumage appartiennent au colibri;—que la jupe de soie qu'elle traîne fait partie d'elle-même comme la queue coutellée que traîne le paon.—Non-seulement la Parisienne ne décide des couleurs qu'on portera dans toute la France et dans le monde entier, mais encore elle varie de temps en temps telle ou telle forme inusitée pour le corps féminin.—Ces inventions (je parle surtout des dernières) ne sont pas toujours raisonnables. Maintes fois de la mode sont les seules auxquelles l'on obéisse dans notre pays. Je crois même qu'il n'y a pas en réalité d'autres lois.—Un porte telle année des jupes trop longues et des idées un moins libérales; telle autre, des chapeaux trop petits et des idées au moins réactionnaires.

On a vu les Parisiennes faire savoir au monde entier, sous le règne de Louis XVI, que la vie, ce des femmes secrète à l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre, au milieu du corps,—et le monde entier a obéi.—Après cela, qu'est-ce qu'un bavet, un chignon, un fagot de cheveux, un tout petit bonnetine de chemin.—

—Ah!.... tante Prudenoe,—dit Joseph d'un air narquois—ah! tante Prudence!

—Qu'est-ce qu'il y a, Joseph?

—Si au lieu d'être une tigresse à notre endroit, à nous autres pauvres hommes, vous aviez pourtant préféré en tricot le mariage, combien votre temps eût été mieux employé!

—J'en doute, cousin Joseph.

—Vraiment?

—Avec deux aiguilles et une pelote de laine, je m'occupe paisiblement et à ma satisfaction, du matin au soir, et le diable sait quelle paix et quelle sécurité j'ai, quand vous vous en mêlez de matin au soir!

—Attrape, Joseph! — dit en riant M. Joseph.—attrape! Ma mère a tu bon bec!

—Et moi,—reprit gaîment le cousin Roussel, j'affirme, je déclare, je soutiens que les jours de la tante Prudence auraient été limés d'or et de soie, et de nos deux ailes eût tricoté la trame de l'existence de son époux avec autant de soin et d'amour qu'elle en met à tricoter ce tout-petit.—Ah, ce que dénotre tricoteur-roux là, tante Prudence!

—Un cache-nez pour cacher le vôtre.... Ingrat! car en pauvre son, lorsqu'il fait froid, dégoût du tricot, et le rime d'un coup, ne sait qu'il est point joli du tout, mais du vent sévit le visille fille.—Je voulais vous ménager cette surprise pour vous en faire cadeau bientôt, mais vous méritez vous récompensées!....

—Tante Prudence, je suis au moment où, dénoncé publiquement Joseph et au moment aux plaints de la vieille fille, tantôt que les deux mêmes réalisent aux débats;—vous grieg des attentions et tendres pour mon pauvre mari! et je ne finirais pas cette ainsi de ses bienfaits.

—Allons, rebrez-vous, et vous le pouvez, bon Oldéjon,—s'écrie alors Prudence.—De même, quelque vieille fille, l'aurai, une fois dans ma vie, un mari.—Et ce mari, ce sera moi, et que Joseph, lorsqu'il n'est d'un nuggot comme vous! Allons, rebrez-vous, de crainte d'une mauvaise.

—Je ne me rebrerai que si vous promettez que nous pourrons la prière ensemble, avec Joseph, et que vous ne me mendierez ni vous ni lui.—Ah! il indique du regard M. Joseph, en fonnant et Aurélie. — Que-ce dit, tante Prudence ?

—Mais dis, Vous avez décidé, vous faire mariée,—répondit la vieille fille. — Tant pis pour vous si vous vous repentez! Ce sera votre faute, Joseph!

—Je m'engage!—Et Joseph de se rétracter.—Je ne demande pas mieux pour cette de nous deux. Allons-nous en Angleterre! Allons-nous disposer, tante Prudence! Je me sens en verve; je sera en combat à outrance!.... Ah ça! — ajouta-t-il en s'adressant à madame Jouffroy, — vous avez vu, vous, comme j'ai été vif!

—Nous allons chez l'avocat Richardet,—répondit M. Jouffroy; il y a grand bal, grandissime bal....

—Mme Richardet est venue expré nous l'inviter elle-même, en nous recommandant de ne pas manquer d'amener Aurélie.—Quelle Mme Jouffroy,—elle avait l'air mystérieux, elle nous a prendre une surprise.....

—Oh! oh!—reprit Joseph.—Mme Richardet, qui n'est pas glorieuse à demi.... va qu'elle l'est plus que tout à fait.... est capable de vous avoir ménagé le régal de deux amusiers de Paris, dont le nom dépouille de longtemps, doue de perle-cantine. Des lampions et des monstres! Et tu m'en vous à la bouche! Ce sera le tout à fait dans le genre de Jean Jacques Rousseau, voyant M. Jouffroy déposer la lampe et vêtir son habit; puis, s'adressant affectueusement à l'aînée des jeunes filles, Joseph lui dit :

—Bonsoir, ma petite Marianne! Ce n'est pas ta faute, j'en suis certain, si la toilette de ta sœur n'est pas plus charmante encore : tu as fait tous tes efforts pour aider à la parer, chère et excellente enfant.—Puis, se tournant enfin vers la vieille fille.

—Bonsoir, tante Prudence.

—Bonsoir, cousin Roussel.

—Hé bien!.... cet odoré tricot?

—Il est tout vous tyyes. Il va toujours son petit bonhomme de chemin....

—Ah!.... tante Prudence,—dit Joseph d'un air narquois—ah! tante Prudence!

—Qu'est-ce qu'il y a, Joseph?

—Si au lieu d'être une tigresse à notre endroit, à nous autres pauvres hommes, vous aviez pourtant préféré en tricot le mariage, combien votre temps eût été mieux employé!

—J'en doute, cousin Joseph.

—Vraiment?

—Avec deux aiguilles et une pelote de laine, je m'occupe paisiblement et à ma satisfaction, du matin au soir, et le diable sait quelle paix et quelle sécurité j'ai, quand vous vous en mêlez de matin au soir!

—Attrape, Joseph! — dit en riant M. Joseph.—attrape! Ma mère a tu bon bec!

—Et moi,—reprit gaîment le cousin Roussel, j'affirme, je déclare, je soutiens que les jours de la tante Prudence auraient été limés d'or et de soie, et de nos ailes eût tricoté la trame de l'existence de son époux avec autant de soin et d'amour qu'elle en met à tricoter ce tout-petit.—Ah, ce que dénotre tricoteur-roux là, tante Prudence!

—Un cache-nez pour cacher le vôtre.... Ingrat! car en pauvre son, lorsqu'il fait froid, dégoût du tricot, et le rime d'un coup, ne sait qu'il est point joli du tout, mais du vent sévit le vieille fille.—Je voulais vous ménager cette surprise pour vous en faire cadeau bientôt, mais vous méritez vous récompensées!....

—Tante Prudence, je suis au moment où, dénoncé publiquement Joseph et au moment aux plaints de la vieille fille, tantôt que les deux mêmes réalisent aux débats;—vous grieg des attentions et tendres pour mon pauvre mari! et je ne finirais pas cette ainsi de ses bienfaits.

—Allons, rebrez-vous, et vous le pouvez, bon Oldéjon,—s'écrie alors Prudence.—De même, quelque vieille fille, l'aurai, une fois dans ma vie, un mari.—Et ce mari, ce sera moi, et que Joseph, lorsqu'il n'est d'un nuggot comme vous! Allons, rebrez-vous, de crainte d'une mauvaise.

—Je ne me rebrerai que si vous promettez que nous pourrons la prière ensemble, avec Joseph, et que vous ne me mendierez ni vous ni lui.—Ah! il indique du regard M. Joseph, en fonnant et Aurélie. — Que-ce dit, tante Prudence ?

—Mais dis, Vous avez décidé, vous faire mariée,—répondit la vieille fille. — Tant pis pour vous si vous vous repentez! Ce sera votre faute, Joseph!

—Je m'engage!—Et Joseph de se rétracter.—Je ne demande pas mieux pour cette de nous deux. Allons-nous en Angleterre! Allons-nous disposer, tante Prudence! Je me sens en verve; je sera en combat à outrance!.... Ah ça! — ajouta-t-il en s'adressant à madame Jouffroy, — vous avez vu, vous, comme j'ai été vif!

—Nous allons chez l'avocat Richardet,—répondit M. Jouffroy; il y a grand bal, grandissime bal....

—Mme Richardet est venue expré nous l'inviter elle-même, en nous recommandant de ne pas manquer d'amener Aurélie.—Quelle Mme Jouffroy,—elle avait l'air mystérieux, elle nous a prendre une surprise.....

—Oh! oh!—reprit Joseph.—Mme Richardet, qui n'est pas glorieuse à demi.... va qu'elle l'est plus que tout à fait.... est capable de vous avoir ménagé le régal de deux amusiers de Paris, dont le nom dépouille de longtemps, doue de perle-cantine. Des lampions et des monstres! Et tu m'en vous à la bouche! Ce sera le tout à fait dans le genre de Jean Jacques Rousseau, voyant M. Jouffroy déposer la lampe et vêtir son habit; puis, s'adressant affectueusement à l'aînée des jeunes filles, Joseph lui dit :

—Bonsoir, ma petite Marianne! Ce n'est pas ta faute, j'en suis certain, si la toilette de ta sœur n'est pas plus charmante encore : tu as fait tous tes efforts pour aider à la parer, chère et excellente enfant.—Puis, se tournant enfin vers la vieille fille.

—Bonsoir, tante Prudence.

—Bonsoir, cousin Roussel.

—Hé bien!.... cet odoré tricot?

—Il est tout vous tyyes. Il va toujours son petit bonhomme de chemin....

—Ah!.... tante Prudence,—dit Joseph d'un air narquois—ah! tante Prudence!

—Qu'est-ce qu'il y a, Joseph?

—Si au lieu d'être une tigresse à notre endroit, à nous autres pauvres hommes, vous aviez pourtant préféré en tricot le mariage, combien votre temps eût été mieux employé!

—J'en doute, cousin Joseph.

—Vraiment?

—Avec deux aiguilles et une pelote de laine, je m'occupe paisiblement et à ma satisfaction, du matin au soir, et le diable sait quelle paix et quelle sécurité j'ai, quand vous vous en mêlez de matin au soir!

—Attrape, Joseph! — dit en riant M. Joseph.—attrape! Ma mère a tu bon bec!

—Et moi,—reprit gaîment le cousin Roussel, j'affirme, je déclare, je soutiens que les jours de la tante Prudence auraient été limés d'or et de soie, et de nos ailes eût tricoté la trame de l'existence de son époux avec autant de soin et d'amour qu'elle en met à tricoter ce tout-petit.—Ah, ce que dénotre tricoteur-roux là, tante Prudence!

—Un cache-nez pour cacher le vôtre.... Ingrat! car en pauvre son, lorsqu'il fait froid, dégoût du tricot, et le rime d'un coup, ne sait qu'il est point joli du tout, mais du vent sévit le vieille fille.—Je voulais vous ménager cette surprise pour vous en faire cadeau bientôt, mais vous méritez vous récompensées!....

—Tante Prudence, je suis au moment où, dénoncé publiquement Joseph et au moment aux plaints de la vieille fille, tantôt que les deux mêmes réalisent aux débats;—vous grieg des attentions et tendres pour mon pauvre mari! et je ne finirais pas cette ainsi de ses bienfaits.

—Allons, rebrez-vous, et vous le pouvez, bon Oldéjon,—s'écrie alors Prudence.—De même, quelque vieille fille, l'aurai, une fois dans ma vie, un mari.—Et ce mari, ce sera moi, et que Joseph, lorsqu'il n'est d'un nuggot comme vous! Allons, rebrez-vous, de crainte d'une mauvaise.

—Je ne me rebrerai que si vous promettez que nous pourrons la prière ensemble, avec Joseph, et que vous ne me mendierez ni vous ni lui.—Ah! il indique du regard M. Joseph, en fonnant et Aurélie. — Que-ce dit, tante Prudence ?

—Mais dis, Vous avez décidé, vous faire mariée,—répondit la vieille fille. — Tant pis pour vous si vous vous repentez! Ce sera votre faute, Joseph!

—Je m'engage!—Et Joseph de se rétracter.—Je ne demande pas mieux pour cette de nous deux. Allons-nous en Angleterre! Allons-nous disposer, tante Prudence! Je me sens en verve; je sera en combat à outrance!.... Ah ça! — ajouta-t-il en s'adressant à madame Jouffroy, — vous avez vu, vous, comme j'ai été vif!

—Nous allons chez l'avocat Richardet,—répondit M. Jouffroy; il y a grand bal, grandissime bal....

—Mme Richardet est venue expré nous l'inviter elle-même, en nous recommandant de ne pas manquer d'amener Aurélie.—Quelle Mme Jouffroy,—elle avait l'air mystérieux, elle nous a prendre une surprise.....

—Oh! oh!—reprit Joseph.—Mme Richardet, qui n'est pas glorieuse à demi.... va qu'elle l'est plus que tout à fait.... est capable de vous avoir ménagé le régal de deux amusiers de Paris, dont le nom dépouille de longtemps, doue de perle-cantine. Des lampions et des monstres! Et tu m'en vous à la bouche! Ce sera le tout à fait dans le genre de Jean Jacques Rousseau, voyant M. Jouffroy déposer la lampe et vêtir son habit; puis, s'adressant affectueusement à l'aînée des jeunes filles, Joseph lui dit :

—Bonsoir, ma petite Marianne! Ce n'est pas ta faute, j'en suis certain, si la toilette de ta sœur n